

VOYAGE LECTEURS EXCLUSIF

TRIBUNE
DES ARTS



Espagne

Sur les traces de Goya, un peintre engagé

du lundi 4 au samedi 9 octobre 2021



AU TIGRE VANILLÉ

CREATION DE VOYAGES

www.autigrevanille.ch – Genève +41 22 817 37 37 – Lausanne +41 21 550 72 37

INTRODUCTION

"Toute la peinture est dans les sacrifices et les partis pris !"

Francisco de Goya

Au tournant du XVIIIe et XIXe siècle, Francisco de Goya traverse une époque tourmentée qu'il reflète sur ses toiles. Son style sera marqué par plusieurs périodes, passant du baroque, au néo-classique puis au romantique.

Attaché au service de la cour espagnole, Goya a développé, à côté de sa carrière officielle, un art très personnel, noir et tourmenté, marqué par la violence, la révolte et la folie. À la fois courtisan et insoumis, il est l'auteur d'une œuvre considérée comme annonciatrice du romantisme, qui fait la part belle à la fantaisie et au grotesque.

Au fil de visites de musées, palais et lieux confidentiels, entre Saragosse, Madrid et les villages aragonais, nous vous proposons de retracer la vie et les toiles de ce précurseur de la peinture contemporaine.



POINTS FORTS DU VOYAGE

- **Saragosse**, où Goya fait ses premiers pas d'artiste avec ses peintures murales religieuses baroques.
- **L'Aragon**, sa terre natale tant aimée et dont les villages comportent d'immenses fresques.
- **Fuendetodos**, où l'on visitera sa maison natale et le musée de la gravure.
- **Madrid**, évidemment, où le peintre connût la gloire et où l'on retrouve l'essentiel de son œuvre disséminé au palais du Pardo, au musée Thyssen, à la basilique San Francisco...
- Le **musée du Prado** avec une introduction aux Peintures noires, son plus grand chef-d'œuvre.
- L'incroyable collection d'art privée du **palais de Liria**, avec ses toiles du Greco, de Rubens, du Titien et de Goya



VOTRE GUIDE FRANCOPHONE : MARISA DE LUCAS

Diplômée des Beaux-Arts de l'université Complutense de Madrid, **Marisa de Lucas** vit au plus proche de sa passion pour l'art, en étant à la fois artiste (peinture, céramique, sculpture) et guide culturelle. Elle est baignée depuis sa tendre enfance par Goya, qui n'a plus de secrets pour elle.

Elle tient sa passion pour Goya depuis son enfance quand son grand-père, peintre lui aussi, l'emmenait au musée du Prado. Depuis, elle n'a cessé d'étudier le travail de Goya et de montrer tant aux néophytes qu'aux amoureux de l'artiste, la grande collection qui se trouve à Madrid.



Ce voyage sera également accompagné par **Sylvie Guerreiro**, rédactrice en chef de la Tribune des Arts.



JOUR PAR JOUR

	Date	Itinéraire	Transport	Logement	Repas
1	lundi 04.10.21	Genève - Barcelone - Saragosse	Vol + train	Catalonia El Pilar 4* (ou similaire)	D
2	mardi 05.10.21	Saragosse et villages aragonais	Minibus privé	Catalonia El Pilar 4* (ou similaire)	BL
3	mercredi 06.10.21	Saragosse - Madrid	Train + minibus privé	Petit Palace Lealtad 4* (ou similaire)	BL
4	jeudi 07.10.21	Madrid	Minibus privé	Petit Palace Lealtad 4* (ou similaire)	BL
5	vendredi 08.10.21	Madrid	Minibus privé	Petit Palace Lealtad 4* (ou similaire)	BL
6	samedi 09.10.21	Madrid - Genève	Minibus privé + vol		BL

B = petit déjeuner, L = lunch, D = dîner

PROGRAMME DETAILLE

Jour 1 : lundi 4 octobre 2021

Genève - Barcelone - Saragosse

Dans la matinée, envol au départ de Genève pour Barcelone. A votre arrivée à Barcelone, vous gagnerez la gare de Barcelone-Sants pour un trajet de 1h30 en train à destination de Saragosse. Ce sera l'occasion d'observer les paysages de l'Aragon qui ont baigné l'enfance de Goya.

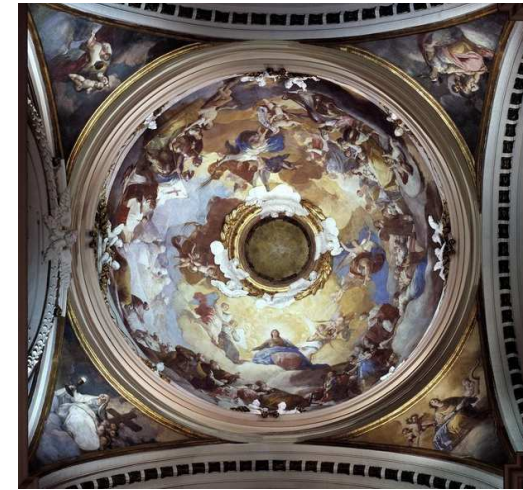
Arrivée dans la capitale aragonaise en début d'après-midi, où vous serez accueillis par votre guide francophone qui vous accompagnera ces six prochains jours.



Transfert privé pour rejoindre le centre-ville et votre hôtel.

Puis vous entamerez une visite à pied à travers la vieille ville arabe de Saragosse et passerez devant les anciens remparts romains, le palais Alfajeria, la place de la Hispanidad, le monument dédié à Goya avant de vous rendre à la **cathédrale basilique Notre-Dame El Pilar**. Il s'agit du plus bel exemple d'architecture baroque en Espagne.

Dès l'entrée dans la basilique, vous pourrez ressentir sa splendeur et son calme. En plus de sa grandeur et ses proportions harmonieuses, vous serez attirés par les deux coupoles d'une grande richesse décorative, peintes par le jeune Francisco de Goya et qui lui apporteront la reconnaissance du milieu artistique.



Retour à l'hôtel en fin de journée.

Nuit à l'hôtel Catalonia El Pilar (ou similaire).

Jour 2 : mardi 5 octobre 2021

Saragosse et villages aragonais

Cette matinée sera l'occasion d'explorer les environs de Saragosse et les villages aragonais dont les petites églises contiennent des œuvres du jeune Goya, avant qu'il connaisse la célébrité à Madrid.

Vous commencerez par le village de **Muel** et l'église Notre-Dame de la Fontaine dont les quatre pendentifs de la coupole peints au début des années 1770 sont les témoignages de la période « religieuse » du jeune Goya.

Poursuite pour **Fuendetodos**, village situé dans une région particulièrement aride de l'Aragon et où se trouve la maison natale de Goya. Une visite de la ville vous permettra de connaître son lieu de naissance qui abrite une exposition d'objets et de mobilier de l'époque.

À quelques mètres, se trouve le musée de la gravure, qui renferme une collection permanente avec quatre séries de gravures : *Les Désastres*, *Les Caprices*, *Les Sottises* et *La Tauromachie*.



Dans l'après-midi, retour sur Saragosse.

Au **musée de Saragosse**, vous aurez l'occasion de voir des œuvres correspondant à plusieurs périodes de la vie du peintre : des œuvres de son époque à la cour royale d'Espagne, des œuvres de sa formation en Italie (*Hannibal vainqueur contemple pour la première fois l'Italie depuis les Alpes*), ou encore des gravures de la série des Caprices, Folies, Désastres de la guerre, entre autres.

La visite du **musée Goya (collection Iberjaca)** vous permettra de découvrir un autre aspect de son œuvre : Goya est considéré, avec Dürer, Rembrandt et Picasso, comme l'un des meilleurs graveurs de l'histoire de l'art. Quatre séries de gravures complètes réalisées par l'artiste aragonais y sont exposées.



Fin de journée libre et retour à l'hôtel.

Nuit à l'hôtel Catalonia El Pilar (ou similaire).

Jour 3 : mercredi 6 octobre 2021 Saragosse - Madrid

Vous quittez l'Aragon et prenez le train rapide pour Madrid où vous arriverez en fin de matinée. Transfert à votre hôtel pour y déposer les bagages avant de rejoindre le « Madrid des Bourbons », où se trouvent les musées que vous visiterez cet après-midi.



Vous vous rendez d'abord à l'**académie royale des Beaux-Arts de San Fernando**, créée au début du XVIII^{ème} siècle par le roi Philippe V. Le musée conserve 13 tableaux de Goya : la *Corrida de Taureaux*, les portraits de *Moratín*, de *Juan de Villanueva*, de l'actrice *La Tirana* et la scène de carnaval intitulée *L'Enterrement de la sardine*. On y trouve également deux autoportraits de l'artiste, l'un peint à ses débuts et l'autre en 1815 alors qu'il a déjà accédé à la notoriété.



Au sein de l'académie, vous aurez l'occasion de vous rendre à la **Chalcographie nationale**, créée en 1789 pour réaliser d'importants projets de gravure nés de la politique du siècle des Lumières. Cette institution devait en outre recueillir, conserver et estamper à nouveau toutes les plaques en cuivre qui avaient été gravées sur ordre du roi. Son principal trésor : les plaques en cuivre gravées à l'eau-forte par Goya ; de véritables chefs-d'œuvre de l'histoire universelle de la gravure.



Puis passage au **musée Thyssen-Bornemisza**, avec sa grande collection d'art ancien et moderne et qui comprend trois œuvres de Goya dont le *El Tio Paquete*, connu pour sa « belle laideur ».

En fin de journée, installation à votre hôtel, situé à proximité du parc du Retiro.

Nuit au Petit Palace (ou similaire).

Jour 4 : jeudi 7 octobre 2021 Madrid

Pour cette deuxième journée madrilène, vous traverserez les quartiers les plus aristocratiques de la capitale espagnole : le quartier de Salamanca, la plaza Colon, les rues Goya et Velázquez avant d'arriver au **musée Lázaro Galdiano**.

Cette collection d'art, composée de 12600 pièces, a été rassemblée par l'éditeur José Lázaro Galdiano, qui, à sa mort en 1947, l'a léguée à l'État espagnol. Parmi les chefs-d'œuvre de grands artistes internationaux se trouvent 6 tableaux de Goya. Vous y verrez notamment le *Sabbat des sorcières* qui est l'un des petits tableaux peints par Goya et l'un de ses plus grands joyaux.



Après le repas, l'après-midi sera consacrée à votre **première visite du Prado**, musée incontournable de Madrid avec ses chefs-d'œuvre des écoles espagnole, italienne et flamande.



Ce musée est incontournable également quand on s'intéresse à Goya car il abrite les principales œuvres du peintre comme *La Maja nue* et son tableau opposé, *La Maja vêtue*, *La Famille de Charles IV* et bien sûr, sa toile la plus célèbre *Le 3 mai 1808 à Madrid*.



Compte tenu de la quantité de chefs-d'œuvre de Goya, il est conseillé de diviser la visite sur deux demi-journées. Aujourd'hui, vous verrez « Los Cartones » qui sont les dessins préparatoires des tapisseries, qu'il a réalisés pour le palais du Pardo entre autres.

La visite se poursuit par la grande apothéose de Goya : les *Peintures Noires*.

Il s'agit d'une série de quatorze fresques peintes pour décorer les murs de sa maison à une époque où le peintre s'affaiblit et connaît une déchéance physique proche de la mort.



Retour à pied à votre hôtel.

Nuit au Petit Palace (ou similaire).

Jour 5 : vendredi 8 octobre 2021 Madrid

Pour cette nouvelle journée dans la capitale espagnole, vos visites se concentreront sur trois lieux.



A une quinzaine de kilomètres de Madrid, se trouve l'un des palais les plus riches en histoire de l'Espagne et pourtant méconnu : le **palais royal du Pardo** (à ne pas

confondre avec le musée du Prado). Longtemps dédié aux parties de chasse des rois espagnols, ce palais a été la résidence du dictateur Franco avant de servir aujourd'hui de résidence pour les chefs d'Etats étrangers en visite officielle.

Vous y découvrirez une autre période de la carrière du peintre lors de laquelle il réalisait des « cartons pour tapisseries » : des esquisses très précises, en couleur et en taille, proposant le motif que les tisserands devaient reproduire. Dans leur majorité, ces cartons représentent des thèmes bucoliques, ruraux et populaires, suivant les goûts du roi Charles III.



Retour sur Madrid, pour votre **deuxième visite du musée du Prado**. Vous serez introduits à d'importantes œuvres de Goya telles que *Las Majas*, *La Comtesse de Chinchon*, *Le Portrait de Famille de Carlos V*, *Fusilamientos*, ou le célèbre *Tres de Mayo*.

Cette toile qui commémore la résistance espagnole contre la guerre napoléonienne nous montre l'engagement d'un peintre qui cherche à dénoncer les horreurs et à rendre un hommage patriotique au comportement des Espagnols pendant cette guerre.



Vous aurez aussi l'occasion d'admirer à votre guise d'autres richesses du Prado qui contient notamment les collections les plus complètes au monde d'œuvres du Titien, de Velázquez, Ribera, Murillo, Rubens, Bosch ou le Greco, mais aussi de riches collections vénitiennes du XVI^e siècle et les chefs-d'œuvre du Tintoret et de Véronèse, de peinture flamande du XV^e (Van der Weyden, Memling...) au XVII^e siècle (Van Dyck, Rubens, Jordaens...), du classicisme français du XVII^e, de peinture baroque italienne.

Retour à votre hôtel et dernière nuit à votre hôtel.

Jour 6 : samedi 9 octobre 2021 **Madrid – Genève**

Nous vous proposons de commencer cette dernière journée à Madrid par le **palais de Liria**, un grand bâtiment de style néo-classique du XVIII^e qui fut la résidence privée des ducs d'Albe. Les trésors artistiques et historiques de ce palais sont époustouffants : peinture, sculpture, tapisseries, meubles, gravures, documents et livres, ainsi qu'un large éventail de porcelaines et d'arts décoratifs, sont répartis dans les différentes salles.



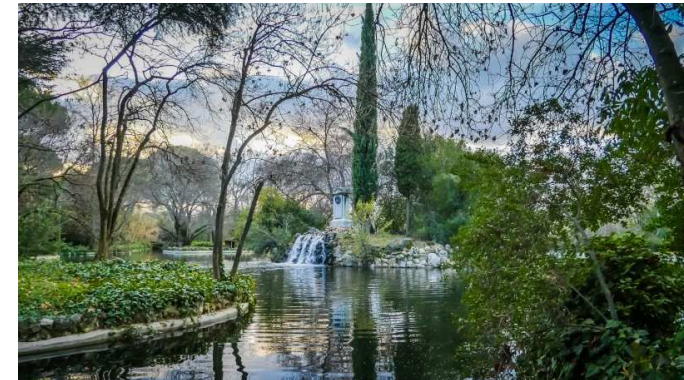
Il est aujourd'hui le siège principal d'une précieuse collection d'art parmi lesquels se trouvent deux peintures de Goya, dont le *Portrait de la duchesse d'Alba en blanc* (1795), l'une des toiles du peintre les plus admirées.



Un court trajet nous amène sur le lieu où se trouvait la dernière résidence de Goya mais qui est aujourd'hui disparue (Quinta del Sordo). Non loin, la **chapelle San Antonio de la Florida** abrite la dépouille de l'artiste depuis 1919 ainsi qu'une fresque grandiose qu'il a peinte, représentant la transe du Saint face au peuple de Lisbonne. Ce sera l'occasion d'admirer une dernière fois la légèreté des lignes et l'éternelle fraîcheur qui se dégagent des œuvres du peintre espagnol.



Après avoir récupéré vos bagages, route pour l'aéroport de Madrid avec un arrêt au délicieux **jardin d'El Capricho** ou jardin des ducs d'Osuna, du nom de l'une des plus grandes familles de la noblesse espagnole, pour laquelle Goya a beaucoup travaillé. Ce jardin mêle les influences anglaise, française et italienne des XVIIIe et XIXe siècles et constitue l'unique jardin romantique de Madrid.



Poursuite pour l'aéroport et vol à destination de Genève où vous arriverez dans la soirée.

HOTELS PROPOSES (OU SIMILAIRE)

A Saragosse : Catalonia El Pilar 4*

Idéalement situé en plein quartier historique de Saragosse, l'hôtel Catalonia El Pilar se trouve à quelques mètres de la cathédrale del Pilar.



A Madrid : Petit Palace Lealtad 4*

Cet hôtel de charme est situé dans le quartier des musées de Madrid : à 200 mètres du musée du Prado et du parc El Retiro. Ses chambres, chics et spacieuses, affichent toutes une décoration contemporaine avec des éléments dorés, noirs ou pastels subtils.



PRIX ET PRESTATIONS

Prix par personne

Circuit au départ de Genève

CHF 3'250.-

Supplément chambre individuelle

CHF 420.-

Sur la base d'un groupe de 8 à 14 participants.

Prestations incluses

- Les vols Genève – Barcelone et Madrid-Genève en classe économique, avec 1 pièce de bagage incluse
- L'hébergement dans les hôtels 4 * mentionnés, idéalement situés, en base chambre double standard
- Tous les déplacements : en train 2^e classe entre Barcelone et Saragosse et Saragosse et Madrid, en minibus privé pour les trajets dans les villes
- L'accompagnement par une guide conférencière spécialiste de Goya de Saragosse à Madrid
- L'accompagnement par la rédactrice en chef de la Tribune des Arts (dès 10 participants)
- Les entrées de tous les sites et musées visités
- La demi-pension
Les repas du soir sont volontairement laissés libres pour vous permettre de choisir votre restaurant
- Une documentation de voyage
- La TVA et les taxes de séjour

Non compris

- Les repas non mentionnés et les boissons
- Les dépenses personnelles et les éventuels pourboires aux guides
- L'assurance rapatriement & annulation (obligatoire)

FORMALITES D'ENTREE EN ESPAGNE

Les informations suivantes concernent les citoyens suisses résidant en Suisse et sont publiées sous réserve de modification.

Le pays est-il actuellement ouvert ?	Oui
Quarantaine requise sur place ?	Non
Quarantaine requise au retour ?	Non
Un test PCR est-il requis ?	Test à effectuer – de 72 heures avant l'arrivée en Espagne
	A partir du 1 ^{er} juillet, les personnes vaccinées seront exemptées de test PCR.
Autres exigences ?	Formulaire à remplir : nous nous chargeons des démarches.
Vaccinations obligatoires ?	Aucune.
Un visa est-il requis ?	Non

CONDITIONS GENERALES

Nous nous réjouissons et vous remercions de votre intérêt pour un voyage proposé par Au Tigre Vanillé, Le Cercle des Voyageurs Sarl (ci-après CDV).

Les présentes conditions générales règlent les rapports juridiques entre vous-mêmes et CDV en ce qui concerne les arrangements de voyage organisés par CDV. Elles entrent en vigueur le jour de leur publication et remplacent toutes les dispositions précédentes.

Nos conditions restent modifiables et des conditions spéciales peuvent s'appliquer à certains voyages.

1. Conclusion du contrat et modalités d'inscription

1.1 Le contrat entre vous-mêmes et CDV, comprenant les conditions et modalités détaillées ci-après, prend effet dès que votre inscription est acceptée sans réserve et que vous avez versé l'acompte prévu selon les points 2.2 ou 2.5.

1.2 Tout participant est tenu de remplir et de signer le bulletin d'inscription et de le retourner à CDV. Cela implique l'adhésion complète à nos conditions.

1.3 Si la personne qui réserve inscrit d'autres participants au voyage, elle répond de leurs obligations contractuelles (notamment l'acquittement du montant du voyage) comme de ses propres obligations. Les présentes conditions sont valables pour tous les participants au voyage.

1.4 La demande d'inscription d'un mineur devra être signée par le père, la mère ou le tuteur légal et porter la mention « accord du père, de la mère, du tuteur ». L'enfant doit être en possession, en plus des pièces d'identité exigées pour le voyage, d'une autorisation de sortie du territoire. Enfin, il sera fait mention d'un numéro de téléphone et d'une adresse permettant à l'enfant ou au responsable d'établir un contact direct.

1.5 Si nous procurons un arrangement « vols seuls », ce sont les conditions générales de contrat de voyage des compagnies aériennes qui s'appliquent. Dans ce cas, CDV n'est pas partie du contrat et vous ne pouvez donc pas faire prévaloir les présentes conditions générales de voyage et de contrat.

Veillez noter que le contrat avec CDV et la compagnie aérienne n'est conclu qu'au moment de l'émission du billet. Les conséquences/frais issus de toute modification émanant de la compagnie aérienne jusqu'à émission du billet sont à assumer par le client.

1.6 Si nous procurons des arrangements ou certaines prestations d'autres organisateurs ou prestataires de services de voyage (facturés séparément), vous concluez en fait le contrat directement avec l'organisateur en question. Ce sont dès lors ses propres conditions de contrat et de voyage qui sont

applicables. Dans ce cas, CDV n'est pas partie du contrat et vous ne pouvez donc pas faire prévaloir les présentes conditions générales de voyage et de contrat.

1.7 Avant toute inscription, CDV vous recommande vivement de prendre connaissance des consignes de sécurité, des conditions sanitaires et climatiques du pays visité. Pour cela, vous pouvez consulter les conseils aux voyageurs du Département fédéral des Affaires Etrangères (<https://www.eda.admin.ch/eda/fr/dfae/representations-et-conseils-aux-voyageurs/conseils-voyageurs.html>) et les conseils médicaux aux voyageurs de l'Office Fédéral de la Santé Publique (www.safetravel.ch).

1.8 Les désirs particuliers ne font partie intégrante du contrat que s'ils sont acceptés et confirmés sans réserve par CDV.

2. Prix et modalités de paiement

2.1 Tous les tarifs de nos propositions sont forfaitaires et ne peuvent en aucun cas faire l'objet de réclamations.

2.2 Un acompte de 40% du prix total du voyage doit être versé lors de l'inscription. Si CDV ne reçoit pas l'acompte dans les délais prescrits, CDV ne confirmera pas les prestations de voyage.

2.3 Le solde doit être réglé 40 jours avant la date du départ du voyage. Si le solde n'est pas versé dans les délais prescrits, CDV peut refuser les prestations de voyage et faire valoir les frais d'annulation selon le point 3.3.

2.4 Si l'inscription intervient moins de 60 jours avant la date du départ du voyage, le montant total de l'arrangement sera exigé à l'inscription.

2.5 Dans des cas particuliers, CDV se réserve le droit de modifier le montant de l'acompte et la date de règlement du solde. Vous en serez informé lors de l'inscription, sur votre facture.

3. Modification, annulation ou interruption du voyage par le client

3.1 Si vous désirez modifier ou annuler le voyage réservé avant votre départ, vous devez en faire part par écrit à CDV. La réception de votre déclaration auprès de CDV fait foi pour déterminer la date d'annulation ou de changement. Pour les samedis, dimanches et jours fériés, le jour ouvrable consécutif fait foi.

3.2 Tout modification que vous souhaiteriez apporter après votre inscription est sujette à disponibilité et aux frais en découlant.

3.3 En cas d'annulation par le client, les frais suivants s'appliquent :

- dès notre confirmation du voyage : perte de l'acompte
- 60 à 31 jours avant la date de départ : 50% du montant total du voyage
- dès 30 jours avant la date de départ : 100% du montant total du voyage

Nous nous réservons le droit de modifier ces conditions pour des cas particuliers (safaris, période de Noël, croisière, arrangement hôtelier spécifique, ...). Dans ce cas, vous en serez informé lors de l'inscription, sur votre facture.

Pour les voyages de groupe, des conditions spéciales peuvent s'appliquer.

3.4 Une modification de dates est considérée comme une annulation du voyage. Les conditions selon le point 3.3 sont alors appliquées.

3.5 Toute interruption ou retour anticipé ne donne droit à aucun remboursement des prestations non utilisées.

3.6 En cas de défaut d'enregistrement du client au lieu de départ du voyage aérien à forfait, pouvant résulter d'une **arrivée tardive, d'une non-présentation ou d'une présentation avec des documents de voyage non en règle** (même si ces éléments résultent d'un cas de force majeure, d'un cas fortuit ou du fait d'un tiers), il sera retenu 100% du montant du voyage.

3.7 Tous les frais entraînés par une modification de programme ou une annulation du voyage demandées par le client après le début du voyage sont entièrement à sa charge et payables immédiatement. Aucun remboursement ne sera donné de la part de CDV pour les services non fournis à la suite de ces modifications ou annulation.

3.8 En particulier, le plan de vol de votre voyage doit être effectué dans son intégralité et dans l'ordre indiqué sur vos billets d'avion.

Un manquement à l'un des tronçons est considéré comme "no show" et peut faire l'objet de pénalités / réajustements tarifaires a posteriori de la part des compagnies aériennes, que nous devons vous facturer.

3.9 CDV n'assume aucune responsabilité envers vous lorsque des prestations réservées par vos soins (en particulier billets d'avion) subissent des défaillances (retour, annulation, surbooking ...). Les éventuels surcoûts et frais de changement de votre programme seront à votre charge.

4. Assurances

4.1 Si vous n'êtes pas encore au bénéfice d'une assurance annulation & assistance, vous devez obligatoirement en conclure une au moment de l'inscription au voyage.

CDV est à même de vous en proposer une.

L'assurance annulation & assistance n'est pas incluse dans nos prix forfaitaires.

4.2 Lorsque le voyage doit être annulé ou retardé pour de justes motifs (selon les conditions générales de votre assurance annulation & assistance ; des justificatifs tels que certificat médical détaillé, acte de décès et autre attestation officielle sont indispensables), vous êtes tenu d'en informer immédiatement l'assurance annulation & assistance et CDV.

4.3 Lorsque le voyage doit être interrompu pour de justes motifs (selon les conditions générales de votre assurance annulation & assistance ; des justificatifs tels que certificat médical détaillé, acte de décès et autre attestation officielle sont indispensables), vous êtes tenu de contacter immédiatement l'assurance annulation & assistance et CDV. CDV, votre guide et notre représentant local vous aideront, dans la mesure du possible, à organiser votre retour prématuré en collaboration avec votre assurance annulation & assistance.

4.4 Dans ces cas de nécessité impérieuse, les frais d'annulation peuvent être pris en charge par votre assurance annulation & assistance, pour autant que vous soyez au bénéfice d'une telle assurance. Les prestations se basent sur les clauses de la police d'assurance.

4.5 L'assurance annulation & assistance n'est jamais remboursable.

4.6 Il est recommandé de conclure une assurance maladie qui vous couvre dans le monde entier.

4.7 L'assurance bagage est laissée à l'appréciation de chacun.

5. Modifications de prix et de programme par CDV

5.1 CDV se réserve le droit de modifier le prix ou le programme avant la conclusion du contrat. Dans ce cas, vous en serez informé avant la conclusion du contrat.

5.2 CDV se réserve le droit, dans certains cas exceptionnels, de modifier le prix après la conclusion du contrat.

Les changements de prix peuvent intervenir après une augmentation du coût des transports (y compris du prix du carburant), l'introduction ou l'augmentation de taxes et redevances officielles (taxes d'aéroport, taxes gouvernementales, ...) ou une modification des taux de change.

5.3 CDV se réserve le droit de modifier, dans votre intérêt, le programme du voyage et certaines prestations convenues (logement, moyens de transports, compagnies aériennes, excursions, ...) si après la conclusion du contrat des événements imprévus l'exigent. CDV fera son possible pour vous proposer des prestations de qualité équivalente en remplacement.

CDV vous informera de ces changements au plus vite ainsi que de leurs répercussions sur le prix.

5.4 Si la hausse du prix dépasse les 10% du montant du voyage ou si la modification du programme change de façon notable un élément essentiel du contrat, vous avez le droit dans un délai de cinq jours après réception de notre notification, de résilier votre contrat sans frais.

Sans nouvelle de votre part dans un délai de cinq jours (le cachet postal faisant foi), l'augmentation de prix ou la modification du programme seront considérées comme acceptées.

L'augmentation du prix vous sera communiquée au plus tard 15 jours avant votre départ.

5.5 Lors du voyage, si une part importante des prestations convenues ne peut être fournie, CDV s'efforcera de prendre des dispositions appropriées pour la continuation du voyage à forfait. CDV s'engage à rembourser toute différence éventuelle entre la valeur inférieure fournie et celle décrite dans les prestations. Si CDV n'est pas en mesure de prendre ces dispositions, ou si vous les refusez pour de justes motifs, CDV s'efforcera de vous rapatrier au lieu de départ ou à un autre lieu de retour convenu. Dans ce cas, la valeur des prestations non fournies ou non exécutées vous sera remboursée.

Des demandes en dommages et intérêts sont exclues.

5.6 En cas de retour différé, aucune indemnité n'est attribuée pour perte de salaire.

6. Annulation du voyage par CDV

6.1 CDV peut se voir dans l'obligation d'annuler votre voyage à forfait avant la date du départ pour un motif qui vous est non imputable. Dans ce cas, CDV vous en informera dans les plus brefs délais et s'efforcera de vous proposer un voyage de remplacement de qualité équivalente. Dans le cas où un voyage de remplacement de qualité inférieure vous est proposé, CDV s'engage à rembourser toute différence éventuelle entre la valeur inférieure fournie et celle décrite dans les prestations.

Si vous n'acceptez pas le voyage de remplacement, CDV vous remboursera l'intégralité des montants que vous aurez déjà versés pour le voyage.

Des demandes en dommages et intérêts sont exclues.

6.2 Tous nos voyages de groupe se basent sur un nombre minimum de participants, chaque fois indiqué dans la publication du voyage. CDV se réserve le droit d'annuler un voyage au plus tard 30 jours avant le départ, si le nombre de participants prévu n'est pas atteint.

Dans ce cas, CDV vous remboursera l'intégralité des montants que vous aurez déjà versés pour le voyage.

Des demandes en dommages et intérêts sont exclues.

7. Prescriptions d'entrée dans un pays

7.1 CDV vous informe sur les prescriptions d'entrée demandées par la destination de votre voyage. Elles s'entendent pour les formalités d'entrée en tant que touriste et pour les citoyens suisses.

Pour toutes autres nationalités, veuillez contacter CDV, qui vous conseillera dans la limite de ses connaissances. Cela restera votre devoir de vérifier ces informations.

7.2 Il est de votre devoir de suivre ces prescriptions tels que type de document d'identité, validité, nombre de page vierge dans le passeport, visa, carnet de vaccination international munis des tampons adéquats, permis de conduire international, permis de séjour.

7.3 Si un document de voyage ne peut être obtenu ou s'il est délivré trop tard et que vous soyez de ce fait obligé de renoncer au voyage, les clauses d'annulation du point 3.3 sont applicables.

7.4 En cas de modifications des prescriptions d'entrée, CDV vous en avertira au plus vite dans la limite de ses connaissances et ne pourra être tenu responsable de ces changements.

7.5 En cas de refus d'entrée dans un pays CDV ne peut être tenu responsable, le voyage de retour sera à votre charge et les clauses d'annulation du point 3.3 sont applicables.

8. Réclamations de votre part

8.1 CDV propose des voyages dans des pays où les conditions de services, de communication, de formation du personnel, etc. ne correspondent pas aux standards suisses. Il est donc admis que certains manquements ou inexactitudes font partie intégrante d'un tel voyage.

8.2 Si le voyage ne correspond pas à ce qui a été convenu par contrat ou si vous subissez un dommage, vous avez le droit et le devoir d'adresser aussitôt au guide, au prestataire de services ou à CDV une réclamation au sujet du défaut constaté ou du dommage subi et de demander qu'il y soit remédié au plus vite.

8.3 Si le problème n'a pas été résolu sur place comme mentionné ci-dessus, vous devez nous adresser par écrit, au plus tard 30 jours après la fin de votre voyage, votre réclamation accompagnée de justificatifs éventuels (photo, témoignages écrits, ...). Si vous n'avez pas observé ces prescriptions, vous perdez vos droits à toute mesure de compensation.

8.4 Avant de soumettre un litige à un tribunal, vous devriez vous adresser à l'ombudsman indépendant de la branche suisse du voyage. Il s'efforcera de trouver une solution équitable pour résoudre tout différend qui pourrait surgir entre vous et CDV.

Ombudsman de la branche suisse du voyage

Etzelstrasse 42
Case Postale
8038 Zurich
T +41 44 485 45 35
info@ombudsman-touristik.ch
www.ombudsman-touristik.ch

9. Responsabilité de CDV et exceptions

9.1 CDV s'engage à fournir les prestations souscrites lors de la réservation et en accord avec nos conditions générales.

9.2. Si des conventions internationales et des lois nationales prévoient des limitations à la réparation de dommages résultant de l'inexécution ou de l'exécution imparfaite du contrat, CDV est en droit de s'en prévaloir et sa responsabilité sera limitée aux dispositions contenues dans les conventions en cause.

Il existe notamment des conventions internationales prévoyant des restrictions de responsabilité en matière de transports (trafic aérien, navigation en haute mer, trafic ferroviaire).

9.3 CDV n'est pas responsable envers vous lorsque l'inexécution ou l'exécution imparfaite du contrat est imputable :

- à des manquements de votre part ;

- à des manquements imprévisibles ou insurmontables imputables à un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues dans le contrat ;

- à un cas de force majeure ou à un événement que CDV, malgré toute la diligence requise, ne pouvait pas prévoir ou contre lesquels CDV ne pouvait rien. CDV s'engage néanmoins à faire diligence pour vous venir en aide.

Dans ces cas, les clauses d'annulation du point 3.3 sont applicables.

9.4 Lors de dommages corporels imputables à l'inexécution ou à une exécution imparfaite du contrat, la responsabilité de CDV est engagée uniquement si les dommages ont été causés par nous-mêmes ou par nos prestataires de services, sous réserve des limitations de responsabilité dans les conventions internationales et les lois nationales (point 9.2).

9.5 Pour les dommages non corporels résultant de l'inexécution ou de l'exécution imparfaite du contrat, la responsabilité de CDV est limitée au double

du montant du prix du voyage à forfait au maximum, sauf si le dommage a été provoqué intentionnellement ou par négligence ou imprudence graves.

Demeurent réservées, les limitations de responsabilité inférieures stipulées par les conventions internationales.

9.6 Les personnes prenant part à des actions pouvant présenter des dangers ou à des excursions locales non prévues dans le programme en assument seules les risques.

9.7 Nous vous rendons expressément attentifs au fait que vous êtes personnellement responsable de la garde en lieu sûr d'objets de valeur et d'argent.

Dans les hôtels, ces objets doivent être déposés dans un coffre.

Notre responsabilité, ainsi que celle de nos prestataires, ne peuvent être engagées en cas de vol, perte, dommage, ... Vous êtes seuls responsables de vos biens.

10. Garantie

Nous participons aux fonds de garantie TPA (Travel Professional Association).



A ce titre, nous vous garantissons le nantissement des montants que vous avez versés en relation avec votre réservation, et ceci dans le cas d'un voyage forfaitaire seulement (vols seuls exclus).

11. Droit applicable et for juridique

Seules les dispositions du droit suisse sont applicables dans les rapports découlant du contrat entre vous et CDV. Il est convenu que seul le for juridique de Genève est habilité à reconnaître les actions contre CDV.

La présente rédaction a été achevée en janvier 2012 et révisée en mars 2020.

Au Tigre Vanillé, Le Cercle des Voyageurs Sàrl

8, rue de Rive

CH - 1204 Genève

PROTECTION DES DONNÉES

1. Collecte d'informations

«Au Tigre Vanillé, le Cercle des Voyageurs Sàrl» (ci-après CDV) considère la protection de la vie privée et des données personnelles comme un droit fondamental et primordial. CDV respecte les dispositions de la loi Suisse ainsi que celle de l'Union Européenne (GRPD) sur la protection des données pour l'acquisition et l'utilisation des données personnelles. En réservant un voyage, en plus des coordonnées personnelles, les informations suivantes peuvent également être enregistrées : date du voyage, itinéraire/destination, compagnie aérienne, hôtel, prix, vos préférences, n° d'adhérent dans les programmes de fidélisation, les données figurant dans votre passeport. Ceci est également valable pour les membres de votre famille ou autres personnes figurant sur votre bulletin d'inscription. Dans des cas particuliers (p. ex. en cas d'accident durant le voyage, etc.) ou en cas de réclamations, d'autres informations peuvent être collectées et enregistrées.

2. Transmission à des tiers

Vos données peuvent être transmises à des tiers dans le respect des dispositions légales de protection des données. Ces tiers traitent ces informations pour le compte d'CDV. À cette fin, les données peuvent être transférées à l'étranger. Ces données sont traitées en toute confidentialité et ne sont pas transmises à d'autres tiers sauf pour des exigences légales, notamment demande des autorités compétentes, ou pour préserver ou imposer les intérêts d'CDV.

3. Utilisation des données

Les données collectées sont traitées en toute bonne foi et servent en premier lieu à élaborer une offre dans le cadre de votre demande (voyage) en cours. Par la suite, CDV est susceptible de vous soumettre des invitations et des informations qui peuvent s'avérer intéressantes pour vous. CDV est en droit de mettre à jour vos coordonnées.

4. Informations personnelles dignes de protection

Il peut aussi arriver qu'CDV dispose de données considérées par la législation suisse comme «des informations personnelles dignes de protection», par exemple si le menu commandé dans l'avion permet de deviner votre confession, si nous devons connaître un handicap pour la planification et l'organisation de votre voyage ou si notre représentant sur place devait vous apporter son soutien pour des problèmes de santé. Ces «informations personnelles dignes de protection» ne sont traitées par CDV qu'à des fins de gestion du dossier, toute autre exploitation étant proscrite. Avec votre réservation, vous autorisez expressément CDV à se servir de ces données dites «dignes de protection» pour le traitement de votre dossier.

5. Spécial voyage en avion

Sur demande des autorités de certains pays, il se peut que des données spécifiques doivent être transmises aux autorités compétentes pour des raisons de sécurité ou de formalités d'entrée dans le pays. Vous autorisez CDV, ou la compagnie aérienne concernée, à transmettre les données dites «Passenger Name Record (PNR)» à ces autorités dans la mesure où elles sont disponibles. Elles contiennent notamment des informations telles que nom exact, date de naissance, adresse exacte, numéro de téléphone, infos concernant la personne accompagnatrice, date de la réservation/de l'émission du billet et période de voyage prévue, infos relatives au paiement, statut du voyage et itinéraire, numéro Frequent-Flyer, infos sur les bagages, toutes les modifications PNR antérieures, etc. Nous portons à votre attention que ces données peuvent être transmises à des pays où le niveau de la protection des données n'est pas comparable à celui répondant à la législation suisse.

6. Vos droits

6.1 Droit d'accès

Vous avez le droit, à tout moment, de demander le libre accès à vos données personnelles lorsque nous les traitons. Vous avez ainsi la possibilité de vérifier quelles sont les données personnelles que nous traitons à votre sujet et que nous les utilisons, conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données.

6.2 Droit de rectification

Vous avez le droit de faire rectifier des données personnelles incorrectes ou incomplètes et d'être informé de leur correction. Dans ce cas, nous informons les destinataires des données concernées des ajustements effectués, à moins que cela ne soit impossible ou n'engage des moyens disproportionnés.

6.3 Droit de suppression

Vous avez le droit de faire effacer vos données personnelles tant que ce n'est pas contraire à d'autres dispositions légales.

6.4 Droit de restriction

Sous certaines conditions, vous avez le droit de demander que le traitement de vos données personnelles soit restreint.

6.5 Droit de portabilité

Dans certaines circonstances, vous avez le droit d'obtenir une copie des données que vous nous avez transmises dans un format structuré et courant.

6.7 Droit de recours

Vous avez le droit de déposer une plainte auprès d'une autorité de contrôle compétente contre la manière dont vos données personnelles sont traitées.

6.8 Droit de rétraction

En principe, vous avez le droit de révoquer votre consentement à tout moment. Toutefois, les activités de traitement fondées sur votre consentement dans le passé ne deviendront pas illégales à la suite de votre rétraction.

Vous pouvez exercer vos droits en tout temps en contactant notre responsable de la protection des données personnelles :

DPO

Au Tigre Vanillé, le Cercle des Voyageurs Sàrl
8 rue de Rive
CH-1204 Genève, Suisse
 Email : dpo@vanillatiger.ch

La présente rédaction a été achevée en mai 2018

Au Tigre Vanillé, le Cercle des Voyageurs Sàrl

8, rue de Rive
 CH - 1204 Genève

ANNEXES : BIOGRAPHIE DE GOYA

Francisco de Goya, dont le nom complet est Francisco José de Goya y Lucientes, est un peintre et graveur espagnol de la fin du XVIII^e siècle. Il est né en 1746 et est mort en 1828. Durant sa vie, il a fait preuve d'une technique artistique incomparable ainsi que d'un engagement politique de tous les instants. Il a aussi été le témoin des horreurs de son époque, ce qui l'a beaucoup influencé dans ses œuvres. Vous ne connaissez pas ce peintre ? Je vous propose de découvrir qui il était et d'étudier plus spécifiquement l'un de ses tableaux les plus connus : *El Tres de Mayo* (Le trois mai).



Jeunesse et débuts artistiques de Goya

Fils de José de Goya et Gracia Lucientes, Francisco de Goya est né le 30 mars 1746 à Fuendetodos, près de Saragosse, en Espagne. Dès son plus jeune âge, il développe un grand intérêt pour l'art et intègre l'académie de dessin de José Luzán, à Saragosse, en 1759. Peu d'œuvres sont conservées de cette période, celles qui existent encore sont majoritairement des représentations religieuses de style baroque comme *La triple generacion* (« La triple génération »). Il sort quatre ans plus tard de cette école et essaie alors d'entrer à l'académie San Fernando, à Madrid, pour perfectionner sa technique, mais il n'y parvient pas. Il décide donc de travailler avec Francisco Bayeu, un peintre reconnu.

Autodidacte, Francisco de Goya parfait sa culture artistique en s'intéressant aux collections du Palais Royal de Madrid. Il part en Italie en 1770 et y reçoit son premier prix à Parme pour sa peinture *Aníbal vencedor contempla por primera vez Italia desde los Alpes* (« Hannibal vainqueur, découvrant pour la première fois l'Italie depuis les Alpes »). Après un an en Italie, il rentre dans sa région natale avec un certain prestige qui lui permet de recevoir ses premières commandes cette même année, à 25 ans.



Dans sa vie privée, Goya est épanoui. Il se marie avec Josefa Bayeu, la sœur de Francisco Bayeu, en 1773. Ils ont plusieurs enfants ensemble, mais un seul arrive à l'âge adulte : Francisco Javier de Goya.

Premières commandes importantes de Goya

En 1774, Goya commence à se faire un nom, les œuvres qu'il livre étant appréciées. Anton Raphael Mengs, un peintre néoclassique très influent, l'incite même à revenir à Madrid où il peut prétendre à des commandes plus importantes. Goya retourne donc à la capitale espagnole l'année suivante et reçoit quelques mois plus tard une demande pour décorer certaines salles des palais de l'Escorial et du Prado. Son travail est même remarqué par la famille royale.

Goya est contacté par Charles III, le roi d'Espagne, à la fin des années 1770 et commence alors à travailler directement pour la famille royale. Son nouveau statut lui permet d'intégrer un cercle d'intellectuels espagnols inspirés par les idées du siècle des Lumières. C'est à ce moment-là que Goya commença à affirmer son engagement politique, qui se retrouvera plus tard dans ses œuvres.

Plus les années passent, plus l'influence de Diego Velázquez se retrouve dans les travaux de Goya. Ce dernier a commencé par faire des gravures en copiant quelques-unes des œuvres de son maître. Il s'inspire ensuite de son travail à plusieurs reprises : Goya se représente dans son tableau *La familia de Carlos IV* (« La Famille de Charles IV ») tout comme Velázquez l'avait fait dans *Las Meninas* (« Les Ménines ») ; il a aussi été le premier à peindre un nu (*La Maja desnuda* – « La Maja nue ») depuis Velázquez en 1650 (*La Venus del espejo* – « La Vénus du miroir ») et techniquement, ils utilisent tous deux une lumière assez dramatique, comme dans leurs deux représentations du *Christ crucifié* (Velázquez à gauche et Goya à droite).



Le succès grandissant de Goya ne fait cependant pas que des heureux. À partir de 1780, Francisco Bayeu devient jaloux de son beau-frère, ce qui contraint ce dernier à prendre ses distances avec l'homme qui lui a pourtant permis de se faire un nom. À partir de 1783, Goya travaille principalement pour l'aristocratie espagnole : après avoir servi Don Luis, l'un des frères du roi, il peint pour le marquis de Peñafiel et devient même directeur adjoint de la peinture à l'académie de San Fernando, qu'il n'avait pas réussi à intégrer comme élève plus jeune.

Goya au service du roi d'Espagne

Quelques années plus tard, en 1786, Goya a l'honneur de devenir le peintre du roi d'Espagne. Il travaille plusieurs années sur les tapisseries ornant plusieurs salles du palais du Prado. C'est à partir de cette période que le peintre commence à s'engager socialement : alors que précédemment il représentait simplement les aristocrates qui lui passaient des commandes, Goya commence à intégrer dès 1790 un point de vue personnel critiquant la société dans certaines de ses œuvres. C'est par exemple le cas dans *El pelele* (« Le pantin ») : quatre femmes, sûrement des dames de la Cour, jouent au « pelele », un jeu qui consiste à faire rebondir un homme sur un drap. Dans la scène, l'homme est représenté comme un pantin désarticulé, afin de prendre en contre-pied la situation réelle des femmes en Espagne qui sont souvent dominées et réduites au silence par les hommes.



En 1788, Charles IV arrive au pouvoir et donne, dès l'année suivante, à Goya le titre de peintre de la Chambre dès l'année suivante. Il est alors chargé de faire des portraits officiels de la famille royale et accède à un bon statut social. Cependant, au même moment, la révolution a lieu en France et Goya ainsi que le cercle d'intellectuels auquel il appartient soutiennent certaines des idées qui émergent là-bas. À cause de cela, le roi prend ses distances avec son peintre. Goya continue cependant de travailler pour la famille royale et peint en particulier *La familia de Carlos IV* (« La famille de Charles IV ») en 1800. Cette peinture devient le plus célèbre portrait d'une famille royale réalisé par Goya, alors qu'il est aussi l'un des moins conventionnels. En effet, le roi ne domine pas sa famille, il n'est pas au milieu du tableau, dans la lumière : c'est la reine, Marie-Louise, qui « règne » sur sa famille, mais sûrement aussi sur l'Espagne. Dans cette œuvre, Goya a voulu représenter le roi sous l'influence de sa femme et ainsi critiquer la politique menée par cette dernière.



Années noires de Goya

Bien que Goya reste au service du roi, les années 1790 ont été difficiles pour lui. En 1792, il tombe gravement malade. La méningite dont il souffre pendant plusieurs mois l'affaiblit physiquement et le rend sourd, ce qui l'isole complètement du monde extérieur. À partir de cette période, Goya passe à un style artistique plus sombre. L'une des œuvres les plus connues de cette période est *Saturno devorando a un hijo* (« Saturne dévorant un de ses fils ») : les couleurs sont très sombres (uniquement noires, grises et marrons), la lumière vient essentiellement du corps de l'enfant dévoré. La scène est cruelle, les yeux exorbités de Saturne ajoutent un côté tragique.



En 1795, Francisco Bayeu décède. Goya revendique alors la place de premier peintre de la Chambre qu'occupait son beau-frère, alors qu'il était peintre de la Chambre depuis 1788. Cependant, ce poste lui a été refusé. Il devient directeur de la peinture à l'académie de San Fernando alors qu'il y occupait le poste de directeur adjoint de la peinture depuis dix ans. Goya est malheureusement contraint de démissionner deux ans plus tard pour des problèmes de santé.

Plus les années passent, plus Goya prend confiance et ose dénoncer ce qui le révolte. Sa franchise artistique lui permet de dénoncer l'influence de l'Église dans la société espagnole. C'est pour cette raison qu'il a peint les deux tableaux de *La Maja*. Il y a représenté une femme étendue sur un lit, habillée dans *La Maja vestida* (« La Maja vêtue ») et complètement nue dans *La Maja desnuda* (« La Maja nue »), ce qui provoque directement l'Église. Dans son recueil *Les*

Caprichos (« Les caprices ») (1799), Goya s'attaque aussi directement à l'autorité religieuse et est censuré par l'Inquisition.

Pendant sa période noire, Goya décide de mettre son talent au service de son engagement pour la paix. Il s'investit particulièrement lors de l'invasion française de 1808. Goya se retrouve alors profondément divisé entre l'amour de son pays envahi et son soutien aux idées défendues par la France depuis la révolution en 1789. Ainsi, d'un côté l'artiste grave « *Los Desastres de la Guerra* » (« Les désastres de la guerre ») pour dénoncer l'horreur du combat, fait un portrait de Wellington (un commandant britannique ayant aidé les Espagnols à repousser les Français), mais il peint aussi un portrait de Joseph 1er. Dans deux de ses plus célèbres peintures *El dos de mayo de 1808* (« Le deux mai 1808 ») et *El Tres de Mayo* (« Le trois mai ») il exprime sa détresse, son mal-être et dénonce cette guerre. À travers toutes ces œuvres, Goya souhaite laisser un témoignage de son époque et montrer le contraste entre sa modernité et l'angoisse et la peur qui y règnent.



En 1812, la femme de Goya, Josefa, décède. Deux ans plus tard, Ferdinand VII revient au pouvoir et réinstaura l'absolutisme en Espagne. Cet événement, combiné à la pression de l'Inquisition et à la faiblesse physique de Goya, pousse l'artiste à s'exiler à Bordeaux. C'est là qu'il réalise ses œuvres les plus sombres, comme *Los toros de Burdeos* (« Les Taureaux de Bordeaux ») ou *La romería de San Isidro* (« Le pèlerinage à l'ermitage de San Isidro »).

Goya décède le 16 avril 1828 à Bordeaux. Il est alors inhumé au cimetière des Chartreux, mais est exhumé en 1899 afin d'être transféré au mausolée au cimetière de la sacramental de San Isidro. Il est à nouveau transféré en 1919 dans l'église de San Antonio de la Floria.

Source : <http://mag.monchval.com/francisco-de-goya-peintre-engage/>